



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 mars 2018, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté le règlement numéro :

1892 intitulé « **RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE** ».

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juin 2018, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté le règlement numéro :

1892-001 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1892 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE** ».

Et lors d'une séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté le règlement numéro :

1892-002 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1892 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE** ».

Le règlement **1892** a pour objet de se conformer à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et à l'entente conclue entre la Ville et ses policiers.

Le règlement **1892-001** a pour objet de refléter les modifications au régime de retraite des policiers au 2 janvier 2014 afin de se conformer à l'entente conclue entre la Ville et la Fraternité.

Et le règlement **1892-002** a pour objet de permettre la continuation du versement de la cotisation de stabilisation.

Ces règlements ont été enregistrés par la Retraite Québec le 25 octobre 2021.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et ils entreront en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation de ce règlement est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux et politiques / ensemble des règlements municipaux.

Fait à Saint-Eustache, ce 7^e jour de décembre 2021.

La greffière,
Isabelle Boileau